

CANADA

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000496-105

DENIS GAGNON

Demandeur

c.

BELL MOBILITÉ

Défenderesse

**AVIS DE SUBSTITUTION DES AVOCATS
DE LA DÉFENDERESSE BELL MOBILITÉ**
(Article 194 C.p.c.)

DESTINATAIRES : Me Benoît Gamache
Me David Bourgoïn
BGA Avocats
6090, rue Jarry E, Bureau B-4
Montréal QC H1P 1V9

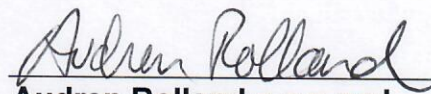
Avocats du demandeur

BORDEN LADNER GERVAIS
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4

Anciens avocats de la défenderesse

PRENEZ AVIS que l'étude Audren Rolland, s.e.n.c.r.l. est substituée à l'étude Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l. à titre d'avocats de la défenderesse Bell Mobilité.

MONTRÉAL, le 14 novembre 2016



Audren Rolland s.e.n.c.r.l.

Nouveaux avocats de Bell Mobilité